

## **ASSURANCE VIE TEMPORAIRE | SUPÉRIEUR +**

**TYPES DE CONTRAT** 

Temporaire 10 ans, 20 ans et 30 ans

ÂGE À LA SOUSCRIPTION

18 à 65 ans (jusqu'à 55 ans pour le T-30)

**CAPITAL ASSURÉ** 

Minimum 50 000 \$ (prime annuelle minimum de 125 \$)

RISQUES PRIVILÉGIÉS

Risques privilégiés pour les montants d'assurance de 250 000 \$ et plus :

Non-fumeur: super privilégié

Non-fumeur: privilégiéNon-fumeur: régulierFumeur: privilégié

Fumeur: régulier

**TRANSFORMATION** 

Jusqu'à 70 ans, en totalité ou partiellement, sans preuve d'assurabilité en tout plan d'assurance permis par la Compagnie dont la protection est uniforme jusqu'à 100 ans.

RENOUVELLEMENT

Renouvelable à vie, à chaque  $10^e$  anniversaire du contrat, sans preuve d'assurabilité, selon les taux de renouvellement garantis et inscrits au contrat.

PRESTATION EN CAS DE
PERTE D'AUTONOMIE
SÉVÈRE (incluse sans frais)

Avant l'âge de 60 ans, 50 % du montant d'assurance initial (jusqu'à un maximum de 100 000 \$) pourrait être versé par anticipation si l'assuré est incapable d'exécuter 4 des 6 activités de la vie quotidienne.

Consultez les détails du contrat.

GARANTIES
COMPLÉMENTAIRES
DISPONIBLES

- Assurance maladies graves préapprouvée
- Exonération des primes en cas d'invalidité du propriétaire, du payeur ou de l'assuré (E.P.)
- Exonération des primes en cas d'invalidité ou décès du propriétaire ou du payeur (E.P.I.D.)
- Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)
- Temporaire à 25 ans
- Arrêt de paiement des primes en cas de perte d'emploi du propriétaire, du payeur ou de l'assuré (A.P.E.)
- Fracture accidentelle

PROTECTION COMPLÉMENTAIRE

Peut être combiné avec les produits d'assurance permanents

**FRAIS DE POLICE** 

Frais de contrat : 100 \$, frais multicontrats : 90 \$

**PAIEMENT DES PRIMES** 

Mensuel ou annuel

**MARCHÉ CIBLE** 

Personnes cherchant une protection d'assurance à moindre coût.